Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20261029-D26_29_10_0003-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H
EN DATE DU 29 octobre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Philippe GILLE, Séverine GUEGUEN, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Emmanuel POULAIN, Pierre GAUTIER
Absents : Émile MONFORT, Éloïse RICHARD
Secrétaire de séance : Séverine GUEGUEN

Nombre de membres au conseil					11	**Date convocation 22.10.2026**
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					9	
Pour	**9**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 29-10-0003 - Objet : Rapport annuel sur la qualité du service eaux potables 2025

Monsieur le maire précise que le rapport annuel 2025 a été adressé à tous les élus.

Une délibération doit être prise avant le 31 décembre 2026.
Suite à la lecture de ce rapport, les élus en retiennent une augmentation pour 2026 de +2,4 % par rapport à 2025.
Un abonné consommant 120 m³ payera 354,89€ TTC.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat mixte d'eaux du Jaudy pour l'année 2025.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yann BOURGES

La secrétaire,
Séverine GUEGUEN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 03 novembre 2026 et de la publication le 03 novembre 2026.